

Justice. Il démine les conflits !

Elvire Simon

Sa mission ? Conciliateur de justice. Le Carantécois Michel Maleskévitch, 66 ans, tente de régler les litiges du quotidien à l'amiable. Rendez-vous à la mairie de Morlaix, où il tient une permanence tous les deuxièmes mercredis du mois.



Observé par Lauriane Saos, élève magistrate au tribunal d'instance de Morlaix, le conciliateur de justice, Michel Maleskévitch, tente de faire en sorte que « personne ne parte perdant ».

La phrase

« J'aime à dire que je suis à l'avocat ce que le pharmacien est au docteur ! ».

Michel Maleskévitch, conciliateur de justice à Morlaix

55 %

C'est le taux des conciliations débouchant sur un accord, estimé par le conciliateur de justice.

Permanences dans le pays de Morlaix

Michel Maleskévitch. Morlaix : 2^e mercredi, de 14 h à 17 h, et 3^e samedi, de 9 h à 12 h. Saint-Martin-des-Champs : 1^{er} lundi, de 14 h à 17 h. Plourin-lès-Morlaix : 2^e mercredi, de 9 h à 12 h. Saint-Pol-de-Léon : 1^{er} samedi, de 9 h à 12 h. Landivisiau : 1^{er} lundi et 2^e samedi, de 9 h à 12 h. Tribunal d'instance, au jour d'audience. Sur rendez-vous dans les mairies ou par courriel, maleskevitch.michel@neuf.fr

Joseph Grondin. Plouigneau : 1^{er} et 3^e mercredi, de 8 h 30 à 12 h (sans rendez-vous). Lanmeur : 1^{er} lundi du mois, de 9 h à 12 h. Plougoven : 1^{er} vendredi, de 9 h à 12 h. Plougasnou : 2^e jeudi, de 14 h à 17 h. Plouescat : 3^e jeudi, de 9 h à 12 h. Sur rendez-vous dans les mairies ou au 07.85.72.22.23.

« Mieux vaut un bon accord qu'un mauvais procès ! ». Tel est l'adage de Michel Maleskévitch, conciliateur de justice, affecté depuis quelques mois à Morlaix. « Ils cherchaient un conciliateur expérimenté », sourit le Carantécois, âgé de 66 ans, qui exerce cette mission depuis six ans à Landivisiau et Saint-Pol-de-Léon. Tous les deuxièmes mercredis et troisièmes samedis du mois, il propose des permanences gratuites, sur rendez-vous, dans un bureau de la mairie.

« Je suis délégué du tribunal d'instance mais je ne suis pas un juge : je n'applique pas le droit, j'essaie de parvenir à un accord entre les parties. J'aime à dire que je suis à l'avocat ce que le pharmacien est au docteur ! », résume Michel Maleskévitch.

Objectifs : éviter le procès...

À 14 h, la journée débute. Son carnet de rendez-vous est complet mais il ne sait jamais à l'avance pour quelle raison on vient le voir. « Question de confidentialité », justifie-t-il. Le premier à passer, c'est Stéphane*, la quarantaine. Il conteste l'intervention d'un magasin de bricolage sur la réparation de son outil de jardin. « Je suis moi-même allé chercher la pièce manquante à Nantes. Je leur ai proposé de ne payer que la

moitié de la facture mais je n'ai aucune nouvelle de la commerçante. Ça fait un mois que ça dure », soupire-t-il, visiblement sur les nerfs. Le conciliateur de justice écoute, interroge jusqu'à obtenir la version complète de Stéphane*. « Je ne suis pas votre avocat mais ce que vous dites a du sens. Je vais appeler devant vous le magasin mais vous ne devez pas intervenir », explique, posément, Michel Maleskévitch, qui obtient rapidement la propriétaire du commerce au bout du fil. « Je vous demande votre aide pour qu'on coupe la poire en deux. Qu'on ne se retrouve pas au tribunal pour ça. Vous acceptez mon deal ? », appuie le conciliateur, le ton ferme, sans se départir de son calme. La commerçante finit par accepter la transaction, même si il n'y a aucune certitude de savoir si elle respectera bien sa parole. Pourtant, si elles le souhaitent, « les deux parties peuvent signer un constat d'accord, qui signifie qu'elles s'engagent à respecter la transaction », explique Michel Maleskévitch, qui en établit « une quinzaine par mois ».

... et apaiser les tensions

Affaire classée, il faut passer à la seconde. « Je n'ai qu'une demi-heure à consacrer à chaque per-

sonne, le temps est compté ! », glisse le conciliateur. Cette fois-ci, un bailleur se plaint de sa locataire, Michelle*, qui aurait cassé une poignée de fenêtre, lui laissant une facture de 500 €. Accompagnée d'une auxiliaire sociale, Michelle* toque à la porte, quelques minutes plus tard. « J'ai une petite retraite, un mari malade... Je n'ai rien fait, juste touché la poignée », soutient-elle. « Certainement que vous l'avez cassée ! », tonne le propriétaire. La tension devient palpable. « Madame, je tiens compte de vos finances. Peut-être peut-on faire un échancier ? Ce n'est pas à vous de prendre en charge l'intégralité de cette somme mais il faut votre participation. Que personne ne parte perdant », déroule Michel Maleskévitch. Même si promesse est faite d'y réfléchir et de se recontacter, quinze jours plus tard, ces deux-là ne repartiront pas main dans la main. Le temps d'une pause, puis le reste des affaires s'enchaîne. Un homme a versé des arrhes pour acheter un chaton de race mais la vendeuse s'est rétractée au dernier moment. Une habitante subit les fuites d'eau de son voisin depuis trois mois. Puis un bailleur se plaint de taxes d'ordures ménagères non payées par sa locataire. « Déjà, dans le courrier que vous

lui avez envoyé, je vois que vous lui proposez un échancier. Vous prenez l'affaire par le bon bout ! », félicite Michel Maleskévitch. « Ben, je ne veux pas lui mettre un couteau sous la gorge non plus », rétorque Gwen*. « Renvoyez-lui une lettre avec un délai précis, puis nous nous reverrons pour voir comment ça évolue. En tout cas, je vois que j'ai un concurrent dans la conciliation ! », sourit l'auxiliaire de justice.

« Un travail de déminage »

Pendant trois heures, il a enchaîné six dossiers. « C'est dur, parfois, même si je suis blindé. Il y a une vraie dimension sociale », appuie le Carantécois. En tout cas, Lauriane Saos, élève magistrate en stage au tribunal de Morlaix, n'en a pas perdu une miette. Elle est venue, pour la première fois, assister à une conciliation. « En cours, on parle beaucoup de la montée en puissance des modes alternatifs de règlement des conflits. C'est tout un travail de déminage, la justice vue sous une autre perspective », estime la Landivisienne de 25 ans. Aux yeux du conciliateur aguerri, un message essentiel demeure : « montrer que la justice est accessible à tous ».

* Les prénoms ont été changés.

« Il faudrait davantage de conciliateurs »

> Comment devient-on conciliateur de justice ?

À ma retraite, j'ai décidé de postuler et j'ai prêté serment devant la cour d'appel de Rennes. J'ai eu une formation d'une journée à l'École Nationale de la Magistrature. Aucun diplôme n'est exigé et c'est une activité bénévole. Pour ma part, je travaillais dans de grandes entreprises internationales, où je devais régler des contentieux et trouver des accords. Je ne suis pas un chevalier blanc, mais j'aime les gens et j'avais envie de participer à la vie sociale et extrajudiciaire de mon pays.

> Dans quels cas peut-on



Sur l'arrondissement, il n'y a que deux conciliateurs. Pour Michel Maleskévitch, il en faudrait trois de plus.

(ou non) faire appel à vous ?

Concernant les problèmes de voisinage, actes d'incivilités, différends ou impayés entre propriétaires et locataires, litiges de la consommation, malfaçons de travaux... Mais je ne suis pas compétent concernant les divorces, par exemple, ou les conflits avec les administrations. J'ai environ 170 visites par an, y compris des déplacements. Il y a le conciliateur des villes et celui des champs ! J'officie aussi dans des secteurs ruraux ; donc, les problèmes pour lesquels on vient me voir le plus souvent concernent des problèmes liés aux bornages des propriétés. Un bornage à l'amiable coûtera trois fois moins

cher qu'un bornage judiciaire.

> Le rôle de conciliateur a-t-il vocation à évoluer ?

Le droit français évolue vers la transaction, à la manière anglo-saxonne. Cela limite le nombre d'affaires, dont beaucoup se règlent avec un peu de bon sens. Au 1^{er} juillet, la saisie d'un conciliateur sera obligatoire pour les litiges de moins de 4.000 €. Il y aura donc plus de demandes. Sur l'arrondissement, nous ne sommes que deux conciliateurs. Il en faudrait, au moins, trois de plus. C'est aussi le message que je veux faire passer, et créer des vocations !